

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2023

VISANT À REVALORISER LE MÉTIER DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE - (N° 1779)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 94

présenté par
M. Seitlinger

TITRE

Après le mot :

« secrétaire »,

insérer le mot :

« général ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La dénomination de « secrétaire de mairie » ne rend pas compte de la réalité des missions et responsabilités exercées, et contribue au recul de l'attractivité du métier. Il est ainsi proposé de renommer les secrétaires de mairie, « secrétaire général de mairie », et ce, afin de souligner le caractère polyvalent du métier.

Cette dénomination se ferait ainsi par analogie avec la dénomination : directeur général des services.

Le présent amendement a pour objet de modifier le titre de cette proposition de loi, afin d'insister sur la nécessité de conserver la modification qui a été proposée en première lecture au Sénat.